

CONSEIL MUNICIPAL DE LUSIGNY

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le trente janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du vingt-et-un janvier deux mille vingt, sous la présidence de Monsieur André JARDIN, Maire.

Étaient présents : JARDIN André Maire, BERNARDIN Jocelyne 1^{er} adjoint, FRADIN Jacques 2^{ème} adjoint, LEPINE Eliane 3^{ème} adjoint, QUILLIER Roland 4^{ème} adjoint, BERGER Pascal 5^{ème} adjoint, GAUDARD Jean, PRUDHOMME Colette, BIRON Christiane, SALIGNAT Nadine, LAMOUREUX Martine, CHASSIN Murielle, DEGRANGE Hubert, JOLY Sébastien, MICHEL Michelle, LOMBARD Daniel, VOISIN Didier, BOUTRY Elisabeth.

Étaient absents et ont donné pouvoir :

Mme SIMON Monique, excusée, donne pouvoir à Mr FRADIN Jacques.

Secrétaire de séance : Mr BERGER Pascal.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 – PRESENTS ou REPRESENTES : 19

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

25

NOVEMBRE 2019 :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 25 novembre 2019, sans formuler de remarques particulières.

RENCONTRE AVEC LE GROUPE GENERALE DU SOLAIRE, CANDIDAT A LA CONSTRUCTION D'UN CHAMP PHOTOVOLTAÏQUE :

Mr le Maire donne la parole à Mr Victor BULANT du groupe GENERALE DU SOLAIRE et Mr Julien CALABRE dirigeant de la société SOLATERRA candidat pour l'implantation d'un champ photovoltaïque à Lusigny. La société SOLATERRA est implantée à Clermont-Ferrand, société de conseil et d'ingénierie, spécialisée dans l'accompagnement des territoires pour leur valorisation énergétique renouvelable. Elle intervient en tant que bureau d'études-développeur local multi-filières énergies renouvelables. Expert en pédagogie, communication et concertation locale/publique.

Un diaporama est diffusé lors de la séance de conseil municipal. Mr Victor BULANT présente le groupe GENERALE DU SOLAIRE. Création en 2008 à l'initiative de Daniel BOUR. Groupe 100 % indépendant, actif sur la chaîne de valeur du photovoltaïque, présence internationale en Europe, Afrique et Asie. 2 agences : Bordeaux et Montpellier.

Suite à une rencontre au salon des élus de l'Allier, GENERALE DU SOLAIRE a proposé de démarrer une étude de faisabilité technique et financière pour le développement d'une centrale photovoltaïque au sol.

La commune de Lusigny, propriétaire d'un terrain, souhaite effectivement le valoriser à travers un projet de centrale photovoltaïque. Au regard de l'urbanisme, ces parcelles sont destinées à accueillir des constructions nécessaires à la production d'énergie renouvelable (zone UEer).

GENERALE DU SOLAIRE propose à la commune de Lusigny une offre de location pour le développement, la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol.

- Situation géographique du projet : L'Etang d'Eté 03230 LUSIGNY.

- Parcelles du projet : E 415 – E 114 – E 499 – E 500 - Superficie totale : 71606 m2.

- Données techniques :

Aire des parcelles : 7.1 ha

Aire clôturée : 6.5 ha

Puissance : 7 MWc

Productible : 1236 kWh/kWc

Surface photovoltaïque : 38 000 m2

Production d'électricité : 8.7 GWh/an

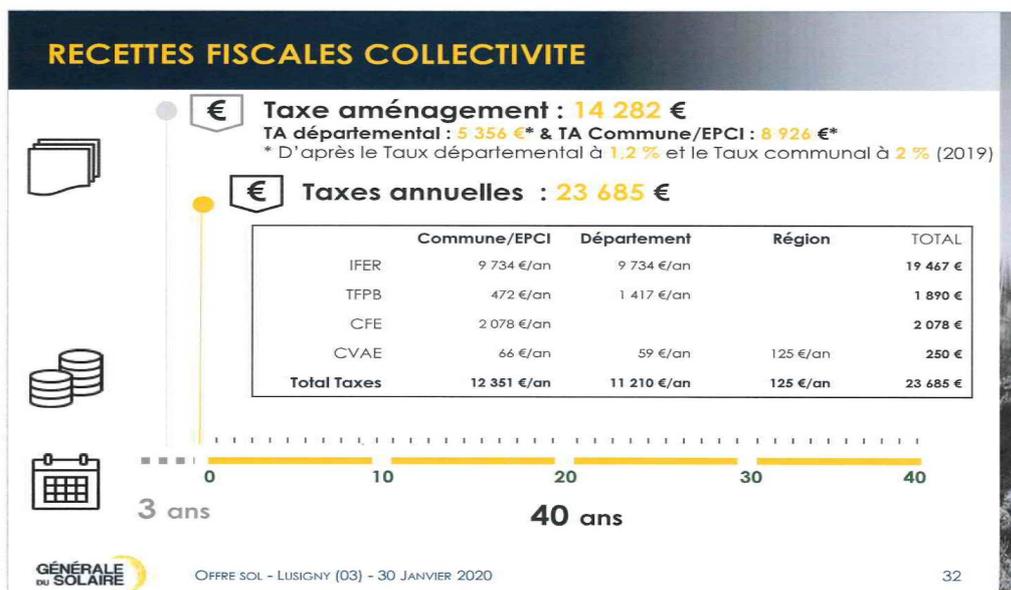
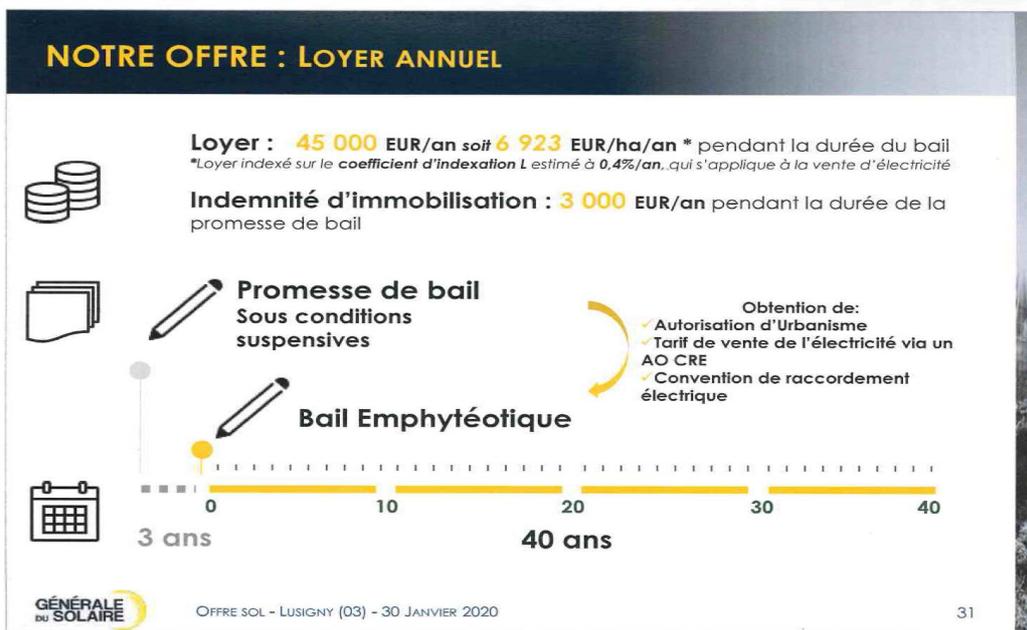
- Données écologiques :
 Consommation équivalente : 2900 foyers
 Economie de CO2 : 560 tonnes/an

La commune de LUSIGNY est régie actuellement par un PLU (Plan Local d'Urbanisme). L'emprise du projet se trouve actuellement en zone UEer, destinée à accueillir des constructions et installations uniquement nécessaires à la production d'énergie renouvelables.

Suite à l'inventaire des zones écologiques, il n'y a pas de contraintes environnementales rédhibitoires liées au projet. Une attention particulière sera portée à la ZNIEFF type II (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) où le projet est inclus.

Le projet nécessite tout de même une étude d'impact environnemental avec des relevés faune/flore sur les 4 saisons afin de connaître au mieux les enjeux environnementaux engendrés par un tel projet.

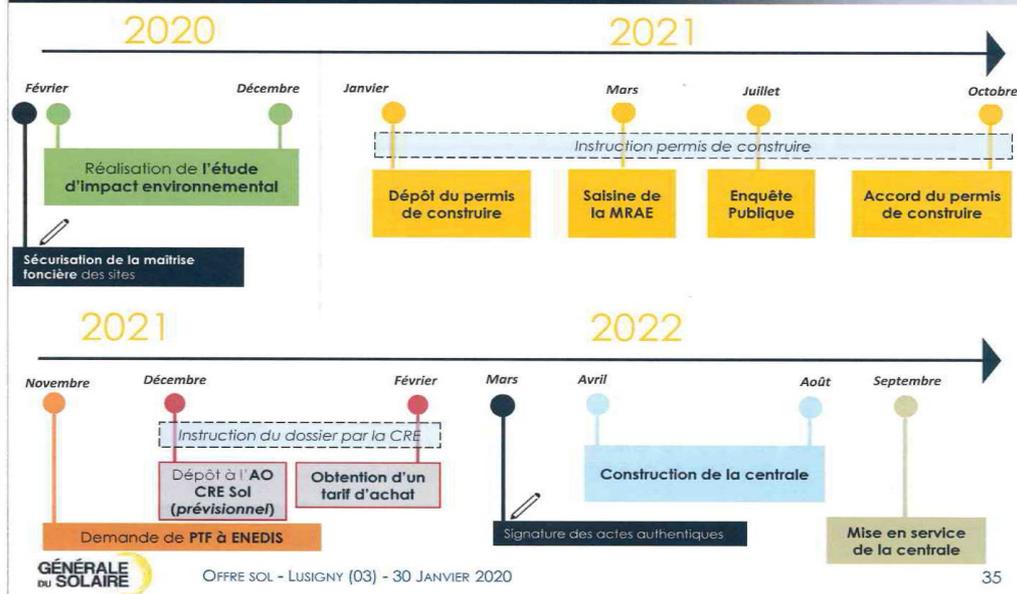
Au vu de la puissance de la centrale, le raccordement de la centrale photovoltaïque pourra se faire directement sur deux lignes 20 KV les plus proches du site via des nouvelles offres de solutions de raccordement intelligentes par ENEDIS.



LES PRINCIPALES CONDITIONS DU BAIL

Type de bail	Bail emphytéotique
Durée	40 ans
Contrepartie	Loyer annuel pendant toute la durée du bail
Fin du bail	Démantèlement de la centrale
Entretien et Maintenance	GDS s'occupera de l'entretien et la maintenance de la centrale pendant toute la durée du bail
Substitution	GDS pourra se substituer à une société projet

CALENDRIER PREVISIONNEL D'UN PROJET



Les structures photovoltaïques sont fixes. Technologie adaptée au terrain, et permettant d'optimiser la production. Les fondations sont ancrées en profondeur, sans bétonnage. Les transformateurs et cellules HTA sont disposés dans des postes préfabriqués en béton. Mise en place de clôtures grillagées en périphérie. Mise en place de mats de vidéo-surveillance. Chemin périphérique pour la maintenance. Mise en place d'une citerne incendie de 120 m³. Réserve gonflable positionnée à l'entrée principale du parc. Dispositif répondant aux exigences habituelles du SDIS local (Service Départementale d'Incendie et de Secours).

Les panneaux photovoltaïques peuvent produire de l'électricité pour une durée minimale de 25 ans, et jusqu'à 40 ans suivant les conditions d'utilisation. Les panneaux usagés sont alors recyclés.

Depuis 2012, GENERALE DU SOLAIRE héberge des troupeaux de moutons sur ses centrales au sol pour entretenir les parcelles herbeuses. Actuellement, 5 centrales sont occupées par des moutons, une solution simple et écologique.

Les bénéfices pour l'éleveur d'ovins sont multiples : mise à disposition d'un terrain de pâturage, sécurisation du site avec clôtures grillagées et caméras de sécurité, séparation par enclos à l'intérieur du site réalisable.

GENERALE DU SOLAIRE encourage la commune à proposer à des éleveurs de l'éco-pâturage lors du développement ou après la mise en service de la centrale photovoltaïque.

GENERALE DU SOLAIRE est une PME flexible et réactive laissant la possibilité aux citoyens de participer au financement de la centrale photovoltaïque

En partenariat avec GENERALE DU SOLAIRE, SOLATERRA s'occupera du développement du projet. Sa connaissance du territoire et de ses enjeux permettra une meilleure acceptabilité du projet.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION DES VITRAUX DE L'EGLISE – PHASE 2 – DEMANDE D'AIDE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER :

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal le plan de financement du projet de la seconde phase de restauration des vitraux suite aux propositions de l'entreprise CLOVIS VITRAIL pour un montant estimé de 13 375.50 € HT.

Il signale que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide du Conseil Départemental de l'Allier dans le cadre du dispositif de soutien au patrimoine rural non protégé (Demande d'accord de principe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande d'aide auprès du Conseil Départemental de l'Allier pour un montant de 4 013 € représentant 30 % du montant estimé.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION DES VITRAUX DE L'EGLISE – PHASE 2 – DEMANDE D'AIDE A LA PREFECTURE DE L'ALLIER :

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal le plan de financement du projet de la seconde phase de restauration des vitraux suite aux propositions de l'entreprise CLOVIS VITRAIL pour un montant estimé de 13 375.50 € HT. Il signale que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR programme 2020).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande d'aide DETR pour un montant de 3 183 € après application du coefficient de solidarité 2020.

Mr le Maire et Sébastien JOLY informent l'Assemblée que les dons récoltés par la Fondation du Patrimoine pour les travaux du clocher s'élèvent environ à 5 000 €. Ils signalent également que la Fondation du Patrimoine a décidé d'octroyer une subvention de 5 000 € pour les travaux des vitraux de l'église.

Mr LOMBARD signale des chevrons abimés à l'église. Mr le Maire informe qu'une expertise due à la sécheresse a eu lieu à l'église.

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE LA PART D'ALLIER HABITAT :

Mr le Maire informe l'Assemblée qu'Allier Habitat a souscrit un contrat de prêt pour assurer le financement de l'acquisition – amélioration de 9 logements situés 1 rue du Stade à Lusigny. L'octroi des prêts est conditionné par l'obtention d'une garantie de la part des collectivités partenaires.

Après discussions, le Conseil Municipal prend la décision de sursoir la demande d'Allier Habitat. Des informations supplémentaires seront demandées à Allier Habitat.

CONVENTION POUR ADHESION AU SERVICE « INTERIM PUBLIC » DU CENTRE DE GESTION :

Mr le Maire rappelle à l'Assemblée que le Centre de Gestion dispose d'un service de mise à disposition de personnel afin d'assurer le remplacement d'agents communaux. Ce service de mise à disposition a été renommé « Intérim Public ». Une convention d'adhésion au service Intérim Public est présentée au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la convention d'adhésion au service Intérim Public à compter du 1^{er} janvier 2020, autorise Mr le Maire à signer cette convention.

DELIBERATION POUR RACHAT DU TERRAIN DE MR SAÏD SAIDINA ET MME BALAZUN OCEANE :

Mr le Maire expose à l'Assemblée qu'un terrain situé 10 Impasse du Vieux Poirier, cadastré E 450, appartenant à Mr SAÏD Saidina et Mme BALAZUN Océane comporte des erreurs d'implantation de limites. La superficie à reprendre par la commune est de 45 m² au prix de 18.50 € le m², frais de notaire à charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reprendre 45 m² du terrain de Mr SAÏD et Mme BALAZUN au prix de 18.50 € le m², frais de notaire à charge de la commune et autorise Mr le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

MOTION DE SOUTIEN POUR LA CONSTRUCTION D'UN 2^{ème} PONT SUR L'ALLIER A MOULINS :

Le Conseil Municipal, sur présentation de Mr le Maire,

Par délibération n°C.18.1 du 26 janvier 2018, le conseil communautaire de Moulins Communauté a approuvé le projet de réalisation du deuxième pont et du barreau routier sur les territoires de Moulins et Neuvy.

La commission d'enquête a reconnu la qualité du projet du 2nd pont sur l'aspect environnemental.

La commission d'enquête a toutefois donné un avis défavorable à la déclaration d'utilité publique du 2nd pont contestant l'utilité même du 2nd pont.

Compte tenu de l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) du 23 mai 2019 à la demande de dérogation au titre des espèces protégées,

Compte tenu des avis favorables des communes de Moulins (délibération n° DCM2019121 en date du 27 septembre 2019), et de Neuvy (délibération n°2019-07-07 en date du 16 octobre 2019),

Considérant les 83% d'avis favorables des habitants, associations qui ont massivement participé à l'enquête publique, Considérant les différents travaux de concertation, d'études entrepris dans un travail en coopération avec le Département, la Région et l'Etat,

Considérant l'absence de solutions alternatives crédibles,

Considérant le soutien de la Région Auvergne- Rhône- Alpes, du Département de l'Allier, notamment sur l'aspect financier,

Considérant l'intérêt fondamental de ce projet pour l'ensemble de notre territoire qui a pour objectif :

- Le désenclavement de notre territoire et la coupure entre les deux rives
- De lever les bouchons qui frappent les déplacements domicile/travail
- D'accompagner le développement économique engagé sur le Logiparc 03 qui va nécessiter des axes de communication dimensionnés à l'activité économique qui se développe
- D'accompagner le développement des flux touristiques porté par la stratégie globale touristique et en particulier la mise en lumière
- De faciliter les déplacements de nos services de secours et de sécurité publique sur le territoire
- De permettre le développement des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (piétons, cyclistes, transports en commun)
- D'anticiper l'impact de futurs travaux sur le Pont Régemortes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 3 contre, 5 abstentions et 11 pour, apporte son soutien à ce projet d'intérêt public de réalisation d'un 2^{ème} pont sur l'Allier à Moulins porté par Moulins Communauté.

Mr LOMBARD évoque le manque de plan de circulation sur Moulins. Une partie de la rive gauche de l'Allier est en zone inondable. Mr GAUDARD s'étonne de l'implantation de ce 2^{ème} pont, problème au niveau des réseaux.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

- Mr le Maire informe l'Assemblée de la réponse du Conseil Départemental de l'Allier concernant le FSL (Fond de Solidarité pour le Logement). Le Fond de Solidarité pour le Logement a permis d'aider en 2019 4 familles de la commune, pour une contribution totale de 1 573.71 €

Mr LOMBARD reproche qu'il n'y a pas de bilan des actions menées par le FSL.

- Mr le Maire présente à l'Assemblée un courrier d'Emmaüs Allier concernant le projet d'extension « Emmaüs Moulins ». Ce dernier a décidé de décliner l'offre d'achat de JPM proposée par l'actuelle présidence de Moulins Communauté. Mr le Maire signale qu'il y a beaucoup de débats en Conseil Communautaire sur ce sujet.

- Mr le Maire signale à l'Assemblée que le journal La Montagne rejette de plus en plus les articles qui sont envoyées par le correspondant Mr BORDE Marcel. La Montagne ne prend plus de repas quel qu'il soit, les photos de cérémonies ne sont plus diffusées sauf s'il y a une remise de médaille ou décoration.

- Mr le Maire fait part à l'Assemblée des difficultés engendrées par la grève des enseignants et la mise en place du service minimum. Ce sujet sera abordé lors d'une prochaine réunion de la commission du personnel.

- Mr GAUDARD Jean fait un point sur le projet du lotissement de La Maurance. Le dossier Loi sur l'eau est en cours de rédaction. La société ADAGE déposera le permis d'aménager.

XXXXXXXXXX

TOUR DE TABLE

Jocelyne BERNARDIN

- Informe que les inscriptions au centre de loisirs pour les vacances de février ont débuté. Le centre se déroulera du 24 février au 28 février 2020. Le thème sera la musique.
- Informe qu'elle a participé à une réunion du centre social sur les « Grands Banquets ». En 2021, les centres sociaux fêteront les 100 ans. En 2022, réunion de fondement des centres sociaux pour les années futures.

Pascal BERGER

- Signale que Mme MARQUET Eliane reprend son temps de travail à compter du 1^{er} février 2020 suite à son temps partiel thérapeutique.

Didier VOISIN

- Indique la mise en place de l'alarme à l'agence postale communale.

Roland QUILLIER

- Fait le bilan des locations 2019 de la salle polyvalente :
31 locations gratuites – 15 locations payantes + locations tables, chaises et barnums.
Le total des locations s'élève pour 2019 à 4 020 €. Il y a une baisse des locations par rapport à 2018 qui étaient de 7 275 €.

Sébastien JOLY

- Fait un point sur le SICTOM.
- Une projection d'un film sur les activités et les réalisations du SICTOM est diffusée : images réalisées par drone.
- Le prochain projet du SICTOM sera la recyclerie.

Daniel LOMBARD

- Demande à Mr le Maire si l'arrosage intégré au stade n'a fait l'objet que de demandes de subventions. Mr le Maire répond que des dossiers de demandes de subventions sont en cours et que la décision interviendra ensuite.

Michel MICHELLE

- Demande à Mr le Maire s'il a une réponse concernant l'ouverture ou la fermeture de la porte de la mairie pendant les séances de Conseil Municipal. Mr le Maire lui répond qu'il a consulté le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) Article L2121-18 : les séances des conseils municipaux sont publiques. Toutefois l'accès aux séances peut être restreint pour des raisons de sécurité (plan Vigipirate).

Colette PRUDHOMME

- Signale une déformation de la chaussée rue de l'Enfer.

La séance est levée à 21 h 45.